

2023/0070

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.
WERY.RAVIDAT.

Mmes BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. PETIT.
M. JOSSET à Mme WAUCHER.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.
M. ASCONE à M. RAVIDAT.

Absente excusée : Mme STALLA.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2023 de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2023 qui intègre les résultats reportés 2022 :

Fonctionnement :

- Dépenses 4 537 165.94 €
- Recettes 4 537 165.94 €

Investissement :

- Dépenses 3 269 977.64 €
- Recettes 3 269 977.64 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2023 ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



AVESNELLES, le 27 avril 2023

Maire,